CRIC n° 141 (2023-2024)
6e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2023-2024

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal

Jeudi 11 avril 2024

*Application de l'article 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance....1

Auditions....1

Pétition pour la préservation de l'étang de Chawion à Theux....1

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Witsel....1

Présentation de la pétition....1

Audition de M. Voss, Représentant des pétitionnaires

Intervenants : M. le Président, M. Voss, Représentant des pétitionnaires, Mme Kelleter....1

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Janssen, Mme Pécriaux, M. Voss, Représentant des pétitionnaires, Mme Kelleter, M. Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal....2

Reprise de la séance....11

Projets et propositions....11

Proposition de décret modifiant les articles 1er, 2, 32, 83 et 92 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et insérant un article 86bis, déposée par MM. Bierin, Witsel, Janssen, Demeuse, Fontaine et Tzanetatos (Doc. 1606 (2023-2024) N° 1)....11

Désignation d'un rapporteur....11

Ordre des travaux

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes....12

Exposé de M. Bierin, coauteur de la proposition de décret

Intervenants : M. le Président, M. Bierin....12

Liste des intervenants....14

Abréviations courantes....15

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Présidence de M. Lepine, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 8 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

AUDITIONS

PÉTITION POUR LA PRÉSERVATION DE L'ÉTANG DE CHAWION À THEUX

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur pétition pour la préservation de l'étang de Chawion à Theux.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). – Je propose Mme Pécriaux comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme Pécriaux est désignée en qualité de rapporteuse.

Présentation de la pétition

M. le Président. – M. Kaye a introduit une pétition en ligne pour la préservation de l'étang de Chawion à Theux le 23 février 2024 et en a remis une version PDF les 20 et 21 mars 2024. Cette pétition a recueilli 3 402 signatures, dont 1 000 signatures ont pu être vérifiées auprès du Registre national.

Elle a atteint le seuil visé par l'article 127.6 du règlement qui ouvre le droit à l'auteur de la pétition ou tout autre signataire désigné à cette fin d'être entendu par la commission.

Par conséquent, nous entendons aujourd'hui le représentant des pétitionnaires, M. Voss, à qui je souhaite la plus cordiale des bienvenues.

Audition de M. Voss, Représentant des pétitionnaires

M. le Président. – La parole est à M. Voss.

M. Voss, Représentant des pétitionnaires. – Merci de nous accueillir ici aujourd'hui, c'est vraiment très aimable à vous.

À la suite de notre pétition, nous allons commencer par la projection d'une courte vidéo présentant les lieux qui sont l'objet de la demande de sauvegarde, comme je suppose que la plupart d'entre vous n'ont pas eu l'occasion de les visiter.

(Diffusion d'une vidéo)

M. le Président. – Nous avons tous pu prendre connaissance de cette vidéo qui explique d'abord l'endroit où nous nous trouvons ; cet endroit bucolique que je découvre.

La parole est à M. Voss.

M. Voss, Représentant des pétitionnaires. – Vous pouvez constater, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs, les raisons de notre mouvement citoyen et de notre pétition. Les images parlent d'elles-mêmes. Cet étang est véritablement dans nos gènes. Nous ne pouvons pas accepter l'enquête commanditée par Mme Tellier et menée par la SPI pour le compte de la Région wallonne. Elle présente des lacunes très importantes sur divers aspects. Pour prendre celui de la géologie, le substrat sur lequel repose la digue n'est jamais abordé. Nous sommes dans des roches cambro-ordoviciennes qui ont 460 millions d'années. C'est du solide, c'est du dur.

La SPI affirme que cette digue empêche la continuité de la circulation des espèces, surtout piscicoles, comme l'impose la nouvelle législation européenne. Nous voulons bien l'admettre. Néanmoins, ici, l'étang n'a pas une vocation piscicole. Il a plutôt une vocation de tourisme et de maintien d'une certaine biodiversité caractéristique des étangs et des eaux stagnantes, qui n'est pas du tout la même que celle que l'on va rencontrer au bord des rivières au cours libre.

Monsieur le Président, nous avons un petit PowerPoint que nous souhaiterions voir maintenant, si vous le voulez bien.

Nous avons ici divers antagonistes, si je puis dire. La ministre s'est exprimée avec un langage figé et

répétitif. Je vous en parlerai tout à l'heure ; Madame la Ministre, j'ai des raisons de l'écrire.

(Réaction d'un intervenant)

Oui, en l'occurrence. Nous en sommes à l'historique. Parmi les différents acteurs de cet historique figurent la commune membre, les citoyens qui veulent garder leur étang et la digue accessibles au grand public.

Si nous le pouvons, je voudrais revenir sur l'aspect public de cette digue. Ce n'est pas qu'une digue. À cet égard, je veux rendre à César ce qui revient à César : Cariçaie le stipule dans ses deux rapports.

Je ne souhaite pas que l'on s'attarde trop sur l'historique qui consiste en un échange d'interpellations de Mme Tellier impliquant soit des mandataires, soit des citoyens et contenant les réponses de cette dernière. Je vous parle de langage figé, Madame la Ministre, parce que dans 80 % des réponses, on sent l'intelligence artificielle qui revient en permanence.

(Réaction de Mme la Ministre Tellier)

Vous avez bien fait de venir ? Pour le moment, j'en suis sûr, oui. Votre réponse à Charles Gardier est de la même veine. Il n'y a qu'à moi et à Mme Kelleter que vous avez adressé autre chose qu'une réponse stéréotypée et certainement dactylographiée par vos services – ce qui va de soi.

Les deux seules personnes qui ont interpellé la ministre du Tourisme au sujet de cet étang – parce que l'étang n'a pas seulement une vocation écologique, mais aussi touristique –, ce sont Mme Kelleter et M. Gardier. Madame Kelleter, vous avez dû avoir la réponse de Mme De Bue il y a très peu, c'est bien cela ?

Mme Kelleter (Ecolo). – Oui.

M. Voss, Représentant des pétitionnaires. – M. Gardier a eu la réponse à sa question en même temps que vous, alors qu'il l'avait posée nettement plus tôt.

Les réponses de la ministre vont dans le même sens, c'est-à-dire que tant qu'il n'y a pas de demande officielle soit d'une administration publique reconnue, soit d'une ASBL ou d'une association, elle ne pourra pas faire grand-chose en ce qui concerne l'aménagement que notre groupe pourrait souhaiter.

Ce n'est pas définitif. Nous avons le soutien du Collège communal de Theux et de la grande majorité du conseil communal. C'est la même chose à Spa. Il n'est donc pas impossible qu'il y ait une symbiose des deux communes pour demander éventuellement une subsidiation à Mme la Ministre De Bue.

Voilà la réponse de Mme Tellier à mon égard et j'en suis très fier, parce qu'elle est personnalisée. C'est précisément cette réponse de votre part que je voulais mettre en exergue, Madame la Ministre. C'est la seule fois dans toute la correspondance, et il y en a, où l'on fait état de coûts estimés. La reconstruction et l'entretien de la digue sont estimés à 300 000 euros. Tandis que la deuxième solution vantée par Cariçaie reviendrait à 30 000 euros, en ce compris la suppression de l'étang.

Je voudrais savoir – parce que Mme Kelleter a fait également état de ces deux sommes – où l'on est allé chercher ces montants de 300 000 euros et 30 000 euros. Cela ne figure nulle part dans le rapport Cariçaie ou dans la littérature. C'est un mystère.

Concernant les questions qui ont été posées, vous avez fini par répondre à tout le monde, Madame Tellier : je vous en remercie – ainsi que Mme De Bue, d'ailleurs.

On revient sur ces montants que vous m'avez très gentiment communiqués en message privé, Madame la Ministre. C'est la première fois que nous avons entendu parler de ces deux montants, 300 000 euros et 30 000 euros. Il n'y a pas photo. Cariçaie annonce évidemment un prix de 100 000 euros dans un de ses rapports, mais pour la rénovation complète de la digue. Je vous avoue que le citoyen lambda que je suis n'y comprend plus rien. On passe de 300 000 à 100 000, et les 100 000 ne sont pas corroborés par la suite par Cariçaie – dans aucun rapport ni aucun document.

Voilà un petit bilan, « conclusion de fin », comme je dis. Pardon de ce lapsus, ce n'est pas grave, on a été fort sollicités ces derniers temps, mon ami Robert Kaye et moi. Nous aurions pu dire encore pas mal de choses, mais je crois qu'il vaut mieux privilégier les questions-réponses. On avancera beaucoup plus vite et de manière plus intelligente, Monsieur le Président.

Je vous remercie.

M. le Président. – Le PowerPoint a été déposé sur la plateforme sécurisée, vous pouvez également en prendre connaissance.

Merci, Monsieur Voss, pour votre exposé.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je voudrais remercier M. Voss pour son exposé. Je n'ai pas la chance d'être originaire de la belle région d'où vous venez, mais j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de m'y promener, à Franchimont et autres beaux lieux de chez vous.

Merci pour la présentation et le reportage qui permettent de fixer les lieux et les questionnements. J'ai

d'abord quelques questions à poser pour bien comprendre.

Il s'agit d'un lieu qui est aujourd'hui une propriété publique, mais la propriété de qui, exactement ? Je vais peut-être faire mes quelques questions…

(Réaction de M. Voss)

M. le Président. – Monsieur Voss, on pratique de la sorte : laissez M. Desquesnes aller au bout de ses questionnements. Éventuellement, vous pourrez répondre par la suite. Si vous souhaitez prendre des notes, il n'y a aucun problème.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Voilà, c'est un peu pour cadrer les éléments. Qui est propriétaire du site ? Quelle autorité – publique, j'imagine ? Quel est le gestionnaire des lieux – qui n'est pas toujours le même que le propriétaire ?

On a un cours d'eau, le Chawion – ou le Petit Chawion, je n'ai pas très bien compris. Quelle est la catégorie de ce cours d'eau à cet endroit-là ? Y a-t-il eu, par rapport aux aménagements, une forme de consultation publique d'annonce ?

Une procédure participative a-t-elle été lancée par la Région wallonne, le SPW, le DNF, j'imagine ? Qui est gestionnaire du projet ? Pour que je comprenne un petit peu comment tout cela s'imbrique et comment on en arrive aujourd'hui à une situation qui est visiblement un peu bloquée.

Voilà, c'est d'abord pour bien comprendre le contexte et le cadre que je souhaiterais vous adresser ces différentes questions.

M. le Président. – Peut-on faire le tour des parlementaires, et vous répondrez sur l'ensemble des questions ? Êtes-vous d'accord avec la procédure ? Merci.

La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). – Merci, Monsieur le Président. Notre collègue Charles Gardier m'a demandé de mentionner qu'il aurait réellement aimé pouvoir être présent. Il en est sincèrement désolé : il était retenu à Bruxelles par des réunions prévues de très longue date. Il a essayé de s'organiser différemment. Il espérait encore pouvoir venir et malheureusement, il nous a dit que cela lui était totalement impossible.

Mais nous le savons tous particulièrement attentif à cette question. Comme vous l'avez rappelé, il a déposé nombre de questions, et Mme la Ministre peut d'ailleurs en témoigner. Il a insisté, il a veillé régulièrement à relayer vos messages, son attachement et l'importance de l'ensemble de la zone sur le plan touristique, à dire combien c'est un lieu de quiétude, un lieu de de promenade pour l'ensemble des riverains, et puis à relayer les préoccupations qui ont été signées ici par les plus de 3 400 citoyens.

J'aurai simplement une question concernant les inondations de 2021. Pouvez-vous rappeler ce qui est arrivé, l'impact qu'ont eu ces inondations sur les berges de l'étang et comment vous voyez néanmoins la transformation possible des lieux ? Cela permettrait d'avoir une image complète de la situation actuelle de ce terrain, auquel on vous sait tellement attaché.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, chers collègues, Monsieur Voss, merci pour votre présence. On vous sait très attaché à votre région, région que je connais très peu si ce n'est pour y avoir été chez le président de notre assemblée, qui est de Theux, à l'époque où il était encore à l'administration communale de Theux en tant que président du CPAS et nous avait fait visiter votre belle administration.

J'avais logé, je me souviens – je ne sais pas si cela existe toujours – à Theux, dans un hôtel au-dessus d'une friterie. Avez-vous encore cela ? Voyez-vous où je veux dire ?

M. Voss, Représentant des pétitionnaires. – Oui, noyé mais bien restauré.

Mme Pécriaux (PS). – C'est un souvenir exceptionnel que j'ai également de Theux. Grâce à votre film, j'ai pu prendre connaissance d'autres horizons. Comme je le disais, vous représentez ici une région à laquelle vous êtes terriblement attaché. Vous n'êtes pas le seul puisque l'on a pu constater que 3 400 signataires avaient soutenu le dépôt de la pétition.

Et je vous le disais, à l'instar de mon collègue du groupe MR qui parlait de son collègue qui n'avait pas pu être là, qui est très attaché et qui est de la région, nous avons, nous aussi, dans notre groupe politique, un – comment dit-on ? – Theutois en la personne d'André Frédéric.

On sait que M. Frédéric, en sa qualité de député, avait été l'un des premiers en novembre dernier à interroger Mme la Ministre sur l'avenir de l'étang ; et ce, dès qu'il a eu vent des premières rumeurs d'assèchement. Il demandait quel projet était exactement prévu sur ce site dans le cadre de projets *quick wins* pour la co-construction résiliente de la vallée de la Vesdre. Dans sa réponse, Mme la Ministre évoquait l'assèchement de l'étang afin qu'il devienne une zone d'expansion de crue en cas de montée des eaux.

En corollaire, d'autres questions ont été déposées par notre collègue, auxquelles vous avez fait référence dans votre PowerPoint pour demander quel impact l'assèchement pouvait avoir sur la biodiversité. Mme la Ministre indiquait dans sa réponse que des

experts avaient été dépêchés sur place en juin et, pour la citer, qu'« en tenant compte de nos objectifs de résilience et de protection de la biodiversité, le maintien de l'étang en l'état n'était pas jugé pertinent par les experts ».

Un aspect semble avoir été oublié ou négligé dans ce dossier : l'attachement des citoyens et des promeneurs à ces lieux. Le nombre de signatures récoltées en peu de temps à cette pétition en témoigne.

Dernièrement – je ne ferai pas la ventriloque de ma collègue, Mme Kelleter, vous l'avez aussi inscrit dans votre présentation –, on a évoqué la reconstruction, la démolition, la suppression – selon les perceptions – de la digue pour un coût de 50 000 euros ou de 30 000 euros, et un coût estimé de 300 000 euros pour une reconstruction à l'identique.

À combien est estimé le montant des travaux, tant dans une solution que l'autre ? Qu'est-ce qui justifie le montant de 300 000 euros avancé pour la reconstruction à l'identique ? Dans le rapport de Cariçaie établi par la SPI en 2024, on parle plutôt d'un montant de 100 000 euros, voire bien plus en fonction des contraintes d'intervention et de l'approvisionnement en matériaux. Finalement, de quels montants parle-t-on ?

J'ajouterai aussi que la digue de l'étang semble quelque peu endommagée depuis plusieurs années, avant même les inondations de juillet 2021. Êtes-vous en mesure de le confirmer ? Quels seraient les risques inhérents à une rupture de la digue ? Vous aurez peut-être l'occasion d'apporter certaines réponses à ces questions. Si Mme la Ministre ne répond pas à certaines d'entre elles, n'y étant pas tenue dans l'état actuel du débat, nous aurons la possibilité de les reposer ultérieurement.

Dans la réponse de Mme la Ministre donnée en novembre dernier était évoqué l'assèchement de l'étang afin qu'il devienne une zone d'expansion de crue en cas de montée des eaux. Dans sa réponse du 12 mars, Mme la Ministre évoque la démonstration de l'expertise selon laquelle il n'était pas pertinent de créer une zone d'immersion temporaire sur ce site au regard du faible bénéfice qu'aurait apporté un tel aménagement en tête de bassins versants. Il serait opportun que ces propos puissent être clarifiés aujourd'hui ou prochainement afin d'affiner notre compréhension.

Quel rôle pourrait jouer le site dans l'hypothèse de nouvelles inondations ? Une rencontre a été organisée le 30 mars dernier entre les citoyens, les responsables locaux et les experts. Dans ce cadre, avez-vous pu échanger, Monsieur, avec Mme la Ministre ou avec l'un des représentants de son cabinet ?

Suite à cette éventuelle discussion, avez-vous pu être rassuré quant à l'avenir de l'étang ? Ici, en commission, Mme la Ministre déclarait qu'il était impératif de réfléchir à un projet combinant les divers points de vue en la matière.

Une position a-t-elle dès lors pu être dégagée lors de cette rencontre ?

M. le Président. – La parole à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). – Merci beaucoup, Monsieur Voss, pour votre exposé. En guise d'introduction, j'aimerais faire un constat peut-être critique de mon propre parti, mais qui, je pense, est honnête. On a sous-estimé votre attachement et celui de la population locale à cet étang. Cela paraît assez clair aujourd'hui. J'ai pu m'en rendre compte en suivant votre groupe Facebook, tous les travaux que vous avez mis en ligne à ce sujet, mais aussi en assistant à la réunion d'information à La Reid à la fin du mois de mars avec mon collègue écologiste Matthieu Daele. Nous étions les deux seuls députés présents à cette occasion.

Cela étant dit, je pense que Mme la Ministre, si elle ne s'est peut-être pas rendu compte dès le début de votre attachement à cet étang, a toujours été ouverte au dialogue. C'est ce que j'aimerais souligner aujourd'hui, ici, parce que je pense qu'on lui fait certaines accusations à tort. Le dialogue a été ouvert directement. Plusieurs réunions ont été organisées avec votre collectif sur le site. La réunion d'information et les nombreux échanges par écrit en témoignent assez bien.

On voit encore une fois, aujourd'hui à travers cette pétition, que la possibilité que nous avons créée d'entendre des citoyens ici au Parlement a tout son intérêt. Que les citoyens s'approprient des dossiers, s'intéressent à cela en profondeur, avec rigueur et avec beaucoup d'engagement est une démarche dont je me réjouis. Cela démontre que la politique est partout dans notre vie.

Je voudrais rappeler que les autorités communales ont introduit ce dossier en demandant de sécuriser cette digue parce qu'elle a été endommagée fortement pendant les inondations. Ce ne sont donc pas uniquement les travaux du DNF qui ont modifié la digue. Ces modifications datent d'avant. En tout cas, c'est ma conviction et je pense qu'elle est partagée par un grand nombre de personnes.

Je voudrais aussi rappeler que c'est dans le cadre de la destruction de la vallée de la Vesdre que les travaux s'effectuent. Ces travaux sont nécessaires. Toutes les expertises nous montrent que notre meilleure préparation pour l'avenir est de faire alliance avec la nature. Il faut mettre des solutions en place un peu partout, à plein d'endroits ; chaque endroit peut contribuer à nous rendre plus résilients. Il ne faut pas sous-estimer la possibilité que nous avons de laisser un nouveau patrimoine à la génération future. Ce sera un patrimoine d'une vallée plus résiliente.

Je regrette un peu que le dossier ait été un peu politisé par la motion, notamment au Conseil communal de Theux. Je pense que cela n'a pas contribué à un dialogue constructif et une entente raisonnable entre les parties. Dans la suite du dossier, j'espère que ce dialogue sera de nouveau possible, sans accusation ad hominem, mais avec un respect mutuel. C'est utile pour trouver de bonnes solutions dans l'intérêt de tout le monde.

Quelques constats et quelques questions pour vous, Monsieur Voss.

Comme certains citoyens l'avaient exprimé lors de la réunion d'information, estimez-vous aussi que la digue actuelle ne présente aucun danger et qu'il ne faut rien faire ? La même question vaut aussi pour l'état de la digue avant les travaux du DNF.

Au niveau de la biodiversité, quelle solution est la meilleure ? Cela se discute au sein des citoyens. Il y avait une prise de position de Natagora et de l'association AD&N – deux associations theutoises, comme votre collectif. Comment jugez-vous la compétence de ces deux associations par rapport à l'aspect biodiversité et des solutions, puisque vous mettez aussi souvent en cause – et vous l'avez fait ici – l'expertise du bureau d'étude ? Sur quoi basez-vous vos affirmations ? Vous avez cité tantôt la géologie. Quelle est votre expertise en la matière ? Pourriez-vous un peu nous éclairer sur ce point ?

Votre unique demande est-elle le maintien à l'identique de cet étang ou êtes-vous ouvert à discuter d'un projet alternatif ? On a bien compris que celui proposé par la SPI n'était, pour vous, pas une option ; une solution intermédiaire peut-elle être envisagée ? Quelle est votre position sur cet aspect ?

Notamment lors de la réunion d'information, j'avais discuté avec certains citoyens qui évoquaient la possibilité de maintenir un étang tout en faisant passer la rivière à côté de l'étang. Cette alternative peut-elle recueillir votre soutien ?

Il ne faut pas oublier que, pour l'instant, on est dans une situation sur place très inconfortable pour tout le monde. La digue est fermée au public, avec une déviation mise en place pour les marcheurs et les cyclistes. Il ne faut pas être dupe : la solution différente que vous demandez devrait être financée en tout ou en partie par d'autres sources de financement.

C'est pour cela que j'avais notamment posé la question à la ministre De Bue. Sans vouloir refaire l'histoire, ma question était initialement déposée le 5 mars et celle de M. Gardier le 7 mars, donc ce n'était pas vraiment « nettement » après. Si vous le voulez, je peux vous expliquer les rouages du Parlement en détail.

Je cite la réponse de Mme De Bue : « Par rapport à la valeur patrimoniale, elle n'est qu'affective. Puisque le site ne fait l'objet d'aucun classement de ce type, il n'est donc pas éligible à d'éventuelles subventions. En revanche, s'agissant d'un site ouvert au public, en bord d'une promenade reconnue, des travaux d'aménagement du site pourraient être pris en charge par des subventions en équipement, en fonction de l'intérêt touristique régional du projet. Il ne serait cependant pas possible de subventionner une administration régionale – donc le DNF – dans ce cadre. Les porteurs de projet doivent être un pouvoir subordonné ou une ASBL – la commune ou une ASBL – détenant un droit réel sur le terrain concerné ».

Mme la Ministre indique aussi qu'elle a pris contact avec la Commune de Theux afin d'indiquer qu'elle était disponible, mais que, à ce stade, aucune demande n'a été reçue de la part de la commune, d'une ASBL ou d'une association de citoyens.

Le prérequis à toute cette solution alternative, c'est le choix et l'orientation qui seront pris par le DNF et par Mme la Ministre. C'est pour cela que j'aurais encore deux questions à Mme la Ministre avant de terminer.

Quelle est votre position sur une éventuelle révision du projet actuel proposé par la SPI ? La SPI s'est-elle montrée ouverte au dialogue lors de la réunion avec les citoyens ? Maintenir l'étang en y installant une échelle à poissons est-il une solution opportune et envisageable ? Quelles autres pistes sont sur la table en ce moment ?

Cette recherche d'une solution alternative met-elle en péril le financement de la mesure actuelle ? Autrement dit, y a-t-il une sorte de date de péremption du financement actuel ? J'ai déjà entendu dire que ce sont des moyens qui doivent être écoulés jusqu'en octobre, mais je voulais avoir votre opinion à ce propos.

Quels critères la solution alternative doit-elle respecter afin d'entrer dans le cadre de financement des travaux *quick wins* ? Y a-t-il plus d'argent disponible que ce que l'on a pour l'instant pour financer cette solution, ou pas ?

M. le Président. – Merci, Madame Kelleter.

Monsieur Dupont, j'ai oublié de signaler votre arrivée tardive, je sais que vous étiez retenu sur la route. Vous n'avez pas pu voir le PowerPoint, ni le petit film qui nous a été présenté par M. Voss. Néanmoins, si vous souhaitez intervenir, parce que c'est une région que vous affectionnez particulièrement aussi, puisque vous en êtes originaire, je vous cède la parole.

La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Effectivement, j'étais retenu sur la route et je suis arrivé un peu en retard. Cela dit, j'ai vu que le document a été mis sur la plateforme, il y a une dizaine de minutes, et donc j'étais en train de le consulter.

Vous m'avez enlevé les mots de la bouche, car si je viens de Tournai ici, je suis originaire de Theux. Je suis Theutois. J'ai fait mes études primaires à l'école libre de Theux et mes études secondaires à Saint-Roch. J'étais dans l'unité scout de Theux. Mes parents habitent encore à Hodbomont. Je reste donc attaché à cette région. On apprendra tout sur moi au fur et à mesure de cette commission. Je suis encore fort attaché à cette région, j'y retourne régulièrement voir mes parents. Bref, ce n'est pas le sujet le plus important.

Je n'ai malheureusement pas pu écouter votre explication. Je vois votre PowerPoint ici. Que votre pétition ait recueilli 3 400 signatures en dépit du fait que Theux est une petite commune démontre l'intérêt et l'attachement des citoyens de la région à cet étang. Sur l'ensemble des pétitions que nous avons reçues depuis que le système existe, peu ont recueilli autant de signatures que la vôtre. Trois mille quatre cents signatures, c'est beaucoup. Je ne suis même pas sûr qu'une autre pétition ait recueilli autant de signatures que la vôtre.

M. Voss, Représentant des pétitionnaires. – Une pétition a recueilli à peu près 100 000 signatures relativement à une chaussée dans le Namurois, si j'ai bonne mémoire.

M. Dupont (PTB). – Je ne m'en souviens pas du tout, je ne suis pas sûr que c'était pour ici. Dans cette commission, c'est certainement l'une des pétitions qui ont reçu le plus de signatures. Cela démontre tout l'attachement qu'ont les citoyens à cette problématique et leur volonté d'alerter à ce sujet, d'autant que le système de pétitions du Parlement n'est pas facile.

J'en viens à mes questions. Je ne sais pas si vous en avez parlé. J'aurais voulu avoir un point sur l'impact en termes de biodiversité. Avez-vous pu répertorier certaines espèces autour de cet endroit ? C'est un élément important.

L'ensemble des questions vont plutôt à Mme la Ministre. Quelles sont les pistes de solutions qui sont sur la table ? Quelle position Mme la Ministre a-t-elle sur ce dossier à l'heure actuelle ? Je vais plutôt poser ces questions-là.

J'essaierai, par ailleurs, de lire et de finir votre document par moi-même d'ici peu. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Voss.

M. Voss, Représentant des pétitionnaires. – Monsieur Desquesnes, vous posez la question de savoir qui était propriétaire de la digue et propriétaire du ruisseau. Le ruisseau ressort des voies navigables de catégorie 3. Systématiquement, dans ces cas-là, c'est la commune qui est responsable du ruisseau. Parallèlement, l'étang et la digue sont sous la responsabilité du DNF – le Département de la nature et des forêts. Cela complique un peu les choses, en ce sens que l'on se rejette, de l'un à l'autre, la responsabilité de l'état de délabrement de la digue.

Le directeur du DNF du canton de Spa m'a dit qu'il avait fait fermer la digue pour des raisons de sécurité. Si quelque chose dégringolait et qu'il y avait des dégâts d'ordre humain, il serait le responsable. Or, j'ai retrouvé un arrêt de la Cour de cassation du 14 septembre 1978 qui dit le contraire. En vertu de la nouvelle loi communale, la commune – le bourgmestre, en l'occurrence, puisqu'il est le chef de la police administrative – continue à être responsable d'une voirie privée qui est occupée par le public.

Je vois que Mme la Ministre prend des notes.

Ai-je répondu à votre question ?

M. Desquesnes (Les Engagés). – Pourriez-vous me repréciser qui est propriétaire ?

M. Voss, Représentant des pétitionnaires. – La propriété de la digue, c'est le DNF. La propriété du ruisseau, qui est de catégorie 3, c'est la commune. C'est assez paradoxal. La forêt aux alentours de l'étang et du ruisseau est une propriété domaniale, donc gérée par le DNF. C'est assez compliqué, je sais, mais que voulez-vous ?

M. Janssen m'avait posé la question suivante concernant l'impact de 2021. Il ne faut pas se leurrer, en 2021, on a tous connu ces inondations. J'étais même les pieds dans l'eau et j'ai perdu pas mal de choses, mais passons. Le ruisseau, comme la vidéo le montre, a été impacté en 2021. Ce sont surtout les berges du lit inférieur qui ont supporté l'impact des eaux. Vous avez vu dans la vidéo que les rives ont été assez bien érodées par le flux.

Néanmoins, en ce qui concerne les dégâts à la digue, je n'ai pas la preuve – connaissant bien le coin – que la digue ait été particulièrement impactée par les inondations. Il y a eu surverse, c'est-à-dire que l'eau est passée au-dessus de la digue, le 14 juillet 2021. Il faudra un certain temps pour revoir cela.

Par contre, les riverains qui se trouvent à l'embouchure et à la confluence du ruisseau avec le Wayai n'ont pas subi de dégâts. Même un chalet construit le long du Chawion a eu son jardin inondé, mais l'immeuble n'a pas eu d'impact. Je le sais d'autant mieux qu'un de mes fils habite exactement à la confluence et que son jardin a été impacté par le Wayai, mais pas par le Chawion.

Ce qu'il y a – je regrette que Cariçaie ne l'ait pas stipulé de manière claire et précise –, c'est que l'on a laissé effectuer des travaux par Infrabel qui ont, à proximité du passage à niveau, rétréci le lit du ruisseau, ce qui, fatalement, lui a donné plus d'impact lors de la confluence. Si l'on pouvait arriver à moindres frais – parce qu'il semble que les frais jouent un grand rôle

dans ce dossier – à faire bifurquer et à mettre l'embouchure du Chawion en parallèle avec le Wayai, il n'y aurait plus de raison. J'ai 75 ans, je n'ai jamais vu le Chawion déborder de son lit. Je n'ai jamais vu ce qui s'est passé en 2021 non plus, d'ailleurs.

Au niveau des impacts de 2021, il n'y a donc vraiment que des personnes de mauvaise foi qui accusent la digue. D'une manière générale, d'ailleurs, que ce soit Natagora, que ce soit notre ministre, il n'y a pas eu d'impact majeur sur la digue.

Madame Pécriaux, j'en viens à votre question concernant le déroulement de la réunion du 30 mars. Il n'y a jamais eu de réunion le 30 mars ; il y a plutôt eu un monologue. Nous avons eu affaire à la SPI, au DNF, à Cariçaie. Nous avons constaté que tout était figé et que tout était déjà décidé, même si, d'après la volonté de Mme Tellier, cette réunion devait avoir lieu pour mettre les choses au point et essayer de trouver une piste de solution dans les aménagements futurs du ruisseau. Je l'ai fait savoir, via la presse, à Cariçaie. Nous sommes même allés boire un verre avec certains de leurs représentants ; l'humeur n'était donc pas mauvaise, loin de là.

Je reviens à Mme Kelleter. Je comprends bien son point de vue. Elle est écologiste, c'est tout à fait normal. Je suis persuadé, Madame Kelleter, qu'en ce qui concerne l'étang du Chawion, si le groupe que nous avons créé – M. Kaye et moi – pour la défense de cet environnement n'avait pas existé, les travaux seraient déjà réalisés en stoemeling.

Quant à la demande du Collège échevinal de Theux d'avoir un avis sur l'état de la digue, cela a effectivement déjà eu lieu il y a quelques années. Cette demande émane du fait que le DNF avait contacté préalablement la commune pour lui faire part de ses inquiétudes sur l'état de la digue. Il y a cinq ans que le DNF de Spa discute d'une potentialité de liquider la digue et de supprimer l'étang. Je ne suis pas censé le savoir, mais des membres du DNF ne partagent pas forcément les avis de leurs cadres supérieurs.

En ce qui concerne la biodiversité, je n'ai pas spécialement fait de relevés particuliers ces derniers temps, sauf une chose, c'est que les travaux réalisés par le DNF – une semaine avant la réunion d'information, malheureusement – ont causé, par la diminution du volume des étangs, un très gros préjudice aux populations d'amphibiens.

Pour vous dire le paradoxe de Natagora – puisque vous avez cité cette association –, Natagora et AD&N ont été obligés, à l'aide de seaux, d'aller récupérer des milliers et des milliers de têtards qui étaient en train d'agoniser suite à l'assèchement partiel de l'étang. Gestion un peu particulière, manque de collaboration. Vous pouvez le citer, c'est un membre de Natagora qui me l'a dit au cours de la réunion du 30 mars.

En ce qui concerne notre avis, au nom de notre groupe, nous sommes évidemment toujours à même de discuter. Les relations avec le groupe Ecolo de Theux se sont améliorées quelque peu après avoir été assez tendues. J'y faisais allusion. Même M. Daele m'envoie maintenant les réponses qu'il a des différents ministres. Vous voyez que cela va mieux. Nous sommes des hommes de paix et de pacification. Nous maintenons cependant notre volonté.

Je suis allé jeter un coup d'œil hier, assez tard, sur une carte spécifique de la Région wallonne concernant les différents points où il y avait un blocage piscicole, de migration piscicole. Nulle part je n'ai trouvé le Chawion – nulle part. Je me demande pourquoi, subitement, ce malheureux ruisseau subit les foudres – j'appelle cela des foudres – du pouvoir supérieur et que l'on veut absolument le modifier. Tout ce que nous demandons, c'est le maintien de la digue et le maintien de l'étang. Quitte à discuter peut-être, mais là, ce n'est pas encore à l'ordre du jour. Nous n'avons pas encore fait part à nos membres – 1 064 membres – d'une solution alternative qui consisterait à créer une digue et maintenir un étang et éventuellement un passage extérieur du ruisseau à côté de la digue. Il faudrait une régulation du passage du ruisseau à côté de la digue, au moyen d'une échelle à poissons et d'un moine, si l'on veut conserver, comme vous le souhaitez et comme le souhaite votre groupe au Conseil communal de Theux, la libre circulation des espèces catadromes et anadromes. On revient au point zéro.

M. le Président. – Merci, Monsieur Voss, pour toutes ces réponses apportées aux collègues.

La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Merci, Monsieur Voss, pour votre exposé. Je vous rassure, je n'ai pas ChatGPT à l'intérieur de mon corps pour vous faire un exposé basé sur l'intelligence artificielle, comme vous l'avez suggéré tout à l'heure. Il est vrai que l'on essaie d'avoir des réponses relativement cohérentes quand on répond plusieurs fois aux mêmes questions.

Peut-être juste deux petites précisions d'ordre technique. Il me semble que vous avez évoqué un cours d'eau navigable. C'est bien un cours d'eau non navigable, évidemment, on l'a bien constaté au vu de vos images, mais j'imagine que c'était un lapsus. Pas de souci. Comme vous l'avez constaté, un cours d'eau assez torrentiel aussi, qui peut être tantôt très calme, mais aussi tantôt beaucoup plus agité en fonction du niveau des crues.

Je pense utile de rappeler dans quel cadre la Région est intervenue dans ce dossier qui, d'une certaine manière, était d'abord un enjeu de sécurisation de la digue, vous l'avez rappelé, à l'échelle de la commune.

Vous savez que suite aux inondations de 2021, nous avons engagé un programme important de reconstruction résiliente de l'ensemble de la vallée de la Vesdre, en ce compris évidemment la commune de Theux.

L'objectif fondamental était celui de diminuer le niveau de risque sur l'ensemble du bassin versant de la Vesdre, en ce compris ses affluents, pour faire en sorte que l'on puisse réaménager l'ensemble du cours d'eau, des berges concernées, et cetera, et de pouvoir, ça et là, identifier des chantiers qui allaient permettre de réduire ce risque en cas de nouvelle pluie importante. L'idée est vraiment de se dire, à l'échelle du bassin de la Vesdre : on ne reconstruit pas nécessairement à l'identique, mais on va identifier les endroits les plus pertinents où il faut faire des aménagements particuliers.

Dans ces aménagements particuliers, trois grandes phases ont été identifiées. Une première phase – on en a beaucoup discuté au sein de cette commission – plutôt de sécurisation urgente, de nettoyage des cours d'eau, de curage des cours d'eau, a été réalisée dès le lendemain des inondations. Cette phase est évidemment clôturée.

Une phase ensuite de projets que l'on a appelés des projets *quick wins*, qui ont des avantages indéniables en termes de réduction du risque, mais qui sont des travaux de nature relativement limitée.

On parle parfois de réduire ou de supprimer des seuils dans certains cours d'eau pour éviter une augmentation des risques d'inondation. Ensuite, certains projets en cours de réalisation ambitionnent d'instaurer des scénarios d'aménagement bien plus conséquents, basés sur la modélisation hydraulique que nous avons soumise à réalisation. C'est notamment grâce à l'ULg qui, durant plusieurs mois, a réalisé un travail d'analyse précis sur les besoins de réaménagement de l'ensemble du bassin versant.

Concernant l'étang de Chawion, on se situe sur le deuxième axe consacré à la question des *quick wins*. Nous avons étudié cette situation particulière à la demande de la Commune de Theux elle-même, qui avait constaté que la digue que vous avez évoquée était désormais vétuste. Je ne vais pas me positionner sur la question de son éventuel défaut de conception, mais plutôt demander ce qu'il convient de faire pour la sécuriser.

À la demande de la Commune de Theux, cette digue a été étudiée par les services concernés, notamment par la SPI, à travers le travail du bureau d'études Cariçaie. Pour clarifier les choses, le DNF a d'ores et déjà abaissé le niveau de l'étang d'une hauteur approximative de 50 centimètres. Ces travaux ont eu lieu récemment pour éviter que des problèmes de sécurité se posent dans l'hypothèse d'une dégradation de la digue. L'enjeu ne porte pas sur le commencement des travaux, mais est d'ordre sécuritaire au regard de l'état actuel de la digue.

Le bureau d'études Cariçaie a donc étudié plusieurs scénarios de reconstruction dans un contexte de réflexion globale au niveau de la région. La réflexion portait sur le fameux projet 319 du Plan de relance wallon, pour ceux qui y sont familiers – je sais que M. Desquesnes le connaît par cœur –, projet important de reconstruction résiliente de la vallée de la Vesdre.

Ce bureau d'études a envisagé plusieurs scénarios d'aménagement et a considéré que le maintien ou la simple restauration de la digue à l'identique n'allait aucunement améliorer la réduction du risque d'inondation. Certes, si l'on se concentre uniquement sur les enjeux de sécurisation de la digue dans le sens d'une sécurisation physique, on pourrait se limiter à ce projet. Cependant, dans le cas qui nous concerne, la commune fait appel à nous dans le cadre de ce projet 319 en vue d'obtenir une sécurisation et une diminution du risque plus global. Il nous revient – à la Région – d'analyser le projet sous le prisme de la réduction du risque d'inondation. Ce projet s'inscrit dans ce cadre pour la Région.

Selon les experts du bureau d'études, la restauration de la digue à l'identique serait un scénario ne permettant pas d'améliorer la situation en matière de réduction du risque, puisque l'étang qui se trouve en tête de bassin versant, avec une rétention d'eau atteignant jusqu'à 10 minutes en cas de crues importantes. Par conséquent, l'étang ne peut être envisagé comme un lieu permettant une rétention d'eau de longue durée en raison de la digue actuelle. L'obtention de bénéfices ne s'en trouve pas optimalisée.

En revanche, Madame Kelleter, la restauration à l'identique de la digue n'est pas éligible à ce projet régional du Plan de relance qui est préfinancé par la BEI – la Banque européenne d'investissement – qui nous a fait un prêt de 300 millions d'euros pour l'ensemble du projet. Cela ne signifie pas que ce n'est pas réalisable, mais que cette restauration à l'identique n'entre pas dans ce cadre financier. Il s'agit simplement d'un choix qui a dû être posé.

Le bureau a étudié deux autres options :

- la création d'une zone d'immersion temporaire avec reméandration du cours d'eau ;
- la suppression de la digue et une reméandration et la création de mares.

La première option impliquait une rétention considérée comme insuffisante sur le plan hydrologique en termes d'effets significatifs et des coûts importants de 300 000 euros : l'analyse coûts-bénéfices semble peu compatible avec le projet dans lequel il s'inscrit. À noter qu'elle était également incompatible avec le maintien de l'étang, en raison de la quasi-inexistence de son volume résiduel.

La deuxième option proposée à ce stade par le bureau, s'inscrivant dans une continuité écologique, a comme avantage d'améliorer la biodiversité du site et de rencontrer de la sorte les objectifs de Natura 2000, et qui peut être pris en charge par le projet du Plan de relance, puisque l'on a une réelle amélioration de la réduction du risque d'inondation. C'est une option qui a donc été validée sur le plan technique par les experts du DNF, du DEMNA et de la DCENN, les services propres à l'administration régionale.

À ma demande, ce projet a donc été présenté ici aux citoyens en date du 30 mars. Il est vrai que, sans doute, les experts techniciens n'ont pas pris suffisamment en compte – je le reconnais bien volontiers – l'attachement spécifique des citoyens aux dimensions paysagères, aux dimensions aussi patrimoniales, même si j'entends que Mme De Bue considère que l'enjeu est purement affectif. L'affection, c'est important. Quand on tient à son cadre de vie, je peux tout à fait comprendre que l'on y soit attaché.

C'est pourquoi j'ai demandé que ces trois objectifs puissent être appréhendés. Il y a d'abord l'objectif d'adaptation au risque d'inondation, pour réduire ce risque. Il serait peu responsable de la part des autorités publiques de considérer que l'on peut faire comme s'il n'y avait pas eu d'inondation en 2021, et comme si l'on devait s'asseoir sur ce risque-là.

Vous allez me dire : « Est-ce l'étang de Chawion qui va régler tout le problème ? » Bien sûr que non, mais c'est bien un travail sur l'ensemble de la vallée de la Vesdre, sur l'ensemble du bassin versant, qui permettra de le faire. S'il faut agir ailleurs, nous agirons ailleurs, mais il se fait que, sur la commune de Theux, il y a d'autres projets de scénarios d'aménagements qui sont en cours de validation. À la demande de la commune, nous avons étudié l'étang dans le cadre de ces projets *quick wins*.

Le premier enjeu, pour moi, est celui qui vise la diminution du risque d'inondation et donc de sécurisation de la population. C'est l'enjeu fondamental. Le deuxième enjeu, c'est celui d'avoir une biodiversité améliorée, tant qu'à faire, en termes de présence sur place. Enfin, le troisième enjeu – c'est peut-être celui qui a été négligé jusqu'ici –, c'est l'enjeu paysager ou l'enjeu d'attachement au cadre de vie pour l'ensemble des citoyens.

Sur cette base, comme Mme Kelleter l'a rappelé, je pense avoir toujours été attentive à ce que l'on puisse entendre également les points de vue des citoyens. J'ai demandé que l'on puisse organiser cette réunion qui a eu lieu le 30 mars, avec une cinquantaine de personnes, pour entendre les points de vue des uns et des autres. Vous êtes auditionnés aujourd'hui au sein du Parlement wallon. J'ai pris bonne note de votre intervention et notamment de vos critiques sur l'étude en tant que telle du bureau concerné.

Je souhaite que l'on puisse avancer afin de voir ensemble quelles solutions il est possible de trouver. J'entends que vous n'êtes pas fermé à cela. Dans les propositions, il faudra donc trouver l'équilibre entre les trois enjeux précités. Pour moi, l'enjeu financier est un enjeu secondaire. La question est simplement de savoir quelle enveloppe de financement on peut mobiliser pour financer le projet.

Si l'on considère que l'on ne veut faire que de la reconstruction de la digue à l'identique, pas de problème, mais ce n'est pas la Région qui pourra alors participer à ce financement. C'est un choix qui doit être discuté avec les autorités communales.

Ma proposition, pour conclure et permettre d'avancer sur la suite des étapes, est de mandater un nouveau bureau d'études qui puisse reprendre le travail à la base en intégrant les points de vue du collectif citoyen, de la commune et des différentes autorités politiques, majorité et opposition confondues.

Il y a eu un vrai débat public autour de cette question et il serait intéressant que l'on puisse réfléchir ensemble aux pistes qui ont été évoquées par les citoyens afin de trouver un projet qui fasse consensus et qui s'assure de concilier les différents objectifs.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je remercie Mme la Ministre, les différents intervenants ainsi que M. Voss pour l'éclairage qu'ils ont pu donner. On comprend désormais un peu mieux les enjeux.

Madame la Ministre, vous reconnaissez que la question financière n'est pas un enjeu. Vous l'avez dit : c'est un élément secondaire dans ce dossier. On doit cependant prendre en compte un élément qui a sans doute été sous-estimé par les auteurs de projets initiaux, à savoir l'attachement des habitants de la région à ce lieu, qui est sans doute un lieu de promenade. Du moins, c'est un lieu qu'ils ont parcouru. Je viens de regarder sur WalOnMap, cet étang existe depuis un moment.

M. Voss, Représentant des pétitionnaires. – Depuis 1904.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Merci. Donc cela fait plus de 120 ans qu'existe cet étang. On peut comprendre que des générations de Theutois et de Theutoises s'y sont promenées. Je pense que la protection de la nature est aussi un enjeu important, et venir modifier un site, faire des travaux d'importance a un impact sur l'élément naturel.

Je pense qu'il est temps, si l'on peut tirer une conclusion de ce que l'on vient d'entendre, de faire un petit peu *tabula rasa* des positions de départ. Il faut aborder le dossier sans a priori, mais en tenant compte de tous les éléments ; visiblement, l'attachement

patrimonial naturel des citoyens de la région à ce site a de l'importance et il doit être reconnu.

Je regrette que quelquefois, effectivement, certains ou certaines – je ne vous vise pas, Madame la Ministre – peuvent imaginer un endroit idéal à condition qu'il n'y ait pas d'humains. La nature et les humains, c'est une symbiose. Il faut les deux. Cela me semble important. On soutiendra l'une des conclusions de la commission si cet élément-là y figure clairement.

J'ai un peu moins apprécié, Madame la Ministre, ce que vous avez dit concernant la menace sous-entendue, ou alors j'ai mal compris, en disant : « si ce n'est pas cela, alors la commune devra financer ». Ai-je bien compris cela dans votre chef ?

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Ce n'est pas mon style de menacer les gens. J'ai simplement dit que, étant donné que la commune a fait appel à la Région dans le cadre du projet du Plan de relance concerné, donc le projet 319, ce projet est très cadré ; il doit permettre de diminuer le risque d'inondation. C'est d'ailleurs le cadre du financement de la BEI.

Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'autres financements possibles dans le cadre des budgets du DNF, puisque l'on est sur un étang domanial. Mais dans le cas de la demande formulée par la commune relative à ce projet, forcément, c'est normal, les choses sont cadrées et je pense qu'il serait peu compréhensible pour les citoyens de la vallée de la Vesdre que l'on utilise l'argent – quel qu'il soit – de ce projet pour financer des projets…

M. Desquesnes (Les Engagés). – Ce ne serait pas légal.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – D'une part, ce ne serait pas légal, et je suis sûre que vous seriez le premier à le dénoncer, Monsieur Desquesnes, avec votre groupe. Par ailleurs, je pense que ce serait peu correct vis-à-vis des citoyens qui ont été inondés et qui souhaitent que l'on utilise cet argent à bon escient. Voilà, c'est simplement : dans quelle enveloppe budgétaire travaillons-nous ?

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je ne pense pas que vous puissiez me reprocher le moindre procès d'intention en la matière, Madame la Ministre. Je vous rappelle que c'est moi qui ai réclamé et obtenu que l'on ait une commission d'enquête en Wallonie sur les inondations de juillet 2021.

Par ailleurs, ce que je veux dire, c'est que quelque part, vous dites : aujourd'hui, il y a des moyens pour protéger les vallées des inondations. C'est la mesure 319 financée par l'Europe. Pas de difficulté. Mais le budget de la Région wallonne est bien plus vaste que cela ! Et vous avez également dans votre département des moyens budgétaires importants qui permettent de faire autre chose dans le milieu naturel. L'élément que je ne voudrais pas entendre, c'est de dire : « S'il n'y a pas les financements de la mesure 319, alors, que la commune tire son plan et on verra bien. » Non, je pense qu'ici il faut jouer le jeu honnêtement, remettre les choses à plat, reconstruire un projet qui tienne compte de l'ensemble des éléments, y compris le critère d'attachement humain au site.

D'autre part, une fois que l'on a trouvé la meilleure solution équilibrée, qui tienne compte au mieux de tous les desiderata, à ce moment-là, il est de la responsabilité de la Région de ne pas se défiler et de trouver le moyen de financement le plus adéquat. Et il y a des possibilités autres que la mesure 319. Voilà ce que je voulais préciser.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). – Je serai bref. Je tenais simplement à vous remercier encore pour les réponses que vous avez apportées, que je trouvais à la fois complètes et éclairantes.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Je remercie M. Voss et Mme la Ministre pour ces éléments de clarification, parce qu'il était vraiment important de refaire un point sur l'objectivation que vous avez mise en avant, notamment par rapport à l'adaptation des risques d'inondation, à la sécurisation de la population, à la biodiversité et à son amélioration, et surtout, au point qui nous tient à cœur et pour lequel on sent profondément votre attachement : les enjeux d'attachement des citoyens. J'ai noté ces mots en tenant compte de la dimension paysagère et du patrimoine. C'est vraiment important d'avoir eu cette commission, d'avoir pu clarifier, de vous avoir entendue aussi sur la notion financière, qui n'était pas une fin en soi, mais il fallait trouver le bon chemin pour répondre à ces besoins financiers.

Au nom de mon groupe, je veux redire que l'on est attentifs à l'importance de la reconstruction de la vallée de la Vesdre en termes de résilience, et on est vraiment heureux d'avoir pu mettre ici au centre des propos tenus dans cette commission, les citoyennes et les citoyens, l'attachement qu'ils ont à leur région et à l'image qu'ils veulent en garder, et au patrimoine qu'ils veulent faire hériter à leurs enfants.

M. le Président. – La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). – Merci beaucoup pour vos réponses, Madame la Ministre et Monsieur Voss.

Je retiens surtout un message très positif de cette audition, puisque Mme la Ministre a ouvert la porte pour trouver une solution alternative qui conviendrait mieux à vos besoins. Il faut être très clair : trouver une

solution alternative, cela signifie trouver un financement alternatif, si ce n'est par les budgets du DNF, mais probablement aussi via d'autres voies.

Je note surtout qu'il n'y a pas de décision définitive dans ce dossier en ce qui concerne le futur de l'étang. Le dialogue va se poursuivre. Votre groupe restera actif sur le dossier et nous, de notre côté, en tant que députés, nous allons poursuivre avec les conclusions que nous écrirons à propos de cette audition.

J'espère que la prochaine législature apportera une solution qui conviendra à toutes les parties prenantes.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Très rapidement : j'entends que Mme la Ministre reste ouverte dans ce dossier et qu'elle prend en compte tous les pétitionnaires qu'il y a derrière. J'espère que cela sera suivi d'effets.

On suivra ce dossier de près, en espérant que l'on arrive à une conclusion qui soit dans l'intérêt des citoyens, qui semblent très attachés, vu les 3 400 signatures qu'il y a derrière cette pétition.

M. le Président. – La parole est à M. Voss.

M. Voss, Représentant des pétitionnaires. – Je serai très bref, Monsieur le Président. Je me rends compte que le temps passe.

Il y a quand même une chose qui me fait plaisir, c'est que Mme Kelleter a parlé de futur étang. Cela me met du baume au cœur.

(Réaction de Mme Kelleter)

Non, non, vous avez dit « futur étang ». Mes oreilles sont petites, mais l'ouïe est encore bonne, malgré l'âge.

Je retiens aussi une chose très importante – ce sera bref, rassurez-vous. Dans le rapport Cariçaie, le dernier parce qu'il y en a eu plusieurs, sur le principe de la reconstruction de la digue, cela consistera « à créer un noyau en argile étanche qui sera recouvert et protégé par une carapace en enrochement en talus. En crête, un chemin en graves compacté sera reconstitué. Le fruit des talus sera situé. » C'est plus technique. Je rejoins Mme Tellier ; cela arrive ! « Des levés topographiques et bathymétriques seront nécessaires pour redimensionner l'ouvrage. La digue sera dotée d'un déversoir. »

Là je vous rejoins peut-être pour qu'une étude ultérieure et plus approfondie de la digue en elle-même soit effectuée à la demande de vos services, Madame la Ministre. Cela pourrait faire avancer le schmilblick.

Je vous remercie, Monsieur le Président. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, Madame la Ministre, d'avoir reçu notre groupe. Merci beaucoup.

M. le Président. – La parole revenant toujours aux députés, si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose, je vous cède la parole.

La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). – Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je voulais juste préciser que j'ai dit « le futur de l'étang ». Ma langue maternelle n'étant pas le français, je pense que vous m'excuserez cette petite imprécision.

M. le Président. – Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Non.

Il me reste à vous remercier, Monsieur Voss, ainsi que les personnes qui vous ont accompagné, pour votre participation à cette audition.

Chers collègues, je me permets de vous rappeler que les conclusions à cette pétition devront être adoptées lors de notre prochaine commission, qui aura lieu le 23 avril. Merci.

La séance est suspendue.

- *La séance est suspendue à 15 heures 29 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 15 heures 35 minutes.*

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LES ARTICLES 1ER, 2, 32, 83 ET 92 DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET INSÉRANT UN ARTICLE 86*BIS*, DÉPOSÉE PAR MM. BIERIN, WITSEL, JANSSEN, DEMEUSE, FONTAINE ET TZANETATOS (DOC. 1606 (2023-2024) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant les articles 1er, 2, 32, 83 et 92 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et insérant un article 86*bis*, déposée par MM. Bierin, Witsel, Janssen, Demeuse, Fontaine et Tzanetatos (Doc. 1606 (2023-2024) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Je propose Mme Kelleter comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme Kelleter est désignée en qualité de rapporteuse.

Ordre des travaux

M. le Président. – Avant de céder la parole aux auteurs de la proposition pour leur exposé, il me revient de vous indiquer que les avis écrits de l'Union des villes et communes de Wallonie et des pôles Aménagement du territoire et Environnement, du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie vous ont respectivement été transmis en date du 20 et 22 mars 2024 via la plateforme sécurisée d'échange de documents.

Très important, l'avis du Conseil d'État n'a pas encore été réceptionné à cet égard. Je me permets de vous rappeler le prescrit de l'article 109 du règlement, qui dispose qu'une commission ne peut déposer ses conclusions, à savoir voter, avant d'avoir pris connaissance de l'avis du Conseil d'État.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Président, merci pour ce rappel. Effectivement, nous n'avons pas reçu l'avis du Conseil d'État. C'est un texte qui comporte d'importantes potentielles décisions en matière d'énergie renouvelable. Je suggère que nous fassions comme nous avons fait cette semaine-ci en Commission de l'énergie.

Le ministre Henry est là, je le salue. C'est assez original de découvrir que le ministre s'invite à une commission alors que ce n'est pas une commission conjointe. Mais innovons dans les pratiques, il n'y a pas de difficulté à cela. Il traînait dans les couloirs et la porte était ouverte. Voilà, je constate que l'on a de la souplesse par rapport au règlement. Dont acte.

Je voulais simplement dire que ce lundi, et M. le Ministre Henry est là pour en témoigner, nous avons effectivement entendu l'exposé de M. Bierin qui était le coauteur de la proposition n° 1629, mais juste l'exposé.

J'étais présent avant-hier en Commission de l'agriculture, où je défendais ma proposition pour la régulation des prix agricoles. On m'a demandé de me limiter à une présentation générale et on n'a donc pas ouvert la discussion générale. Nous supposons qu'aujourd'hui nous allons simplement entendre M. Bierin, puis nous attendrons l'arrivée de l'avis du Conseil d'État, le jour où il arrivera.

M. le Président. – Monsieur Desquesnes, j'allais faire la même proposition.

Exposé de M. Bierin, coauteur de la proposition de décret

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Bref rappel du contexte.

RepowerEU, c'est cette fameuse stratégie européenne qui a été mise en place, notamment, suite à l'invasion russe en Ukraine et qui avait permis – malheureusement – à chacun de se rendre compte de notre vulnérabilité, et du problème à la fois stratégique, économique et social d'être dépendant des ressources fossiles – en plus, bien entendu, des enjeux climatiques, de santé publique et de qualité de l'air.

On sait que la solution passera par la sobriété, la réduction de la consommation, mais aussi par l'augmentation de la production d'électricité renouvelable. Et c'est là-dedans que s'inscrit cette stratégie européenne. Cela rejoint aussi, bien entendu, l'objectif de lutte contre le changement climatique qui, s'il continue à s'accentuer, aura des conséquences de plus en plus désastreuses pour la biodiversité et pour nos conditions de vie sur Terre.

On a déjà eu l'occasion de parler de plusieurs objectifs et dispositifs liés à RepowerEU, notamment lors de la commission du ministre Henry de lundi, comme cela a été rappelé par M. Desquesnes.

Cette proposition de décret que l'on aborde aujourd'hui vise à transposer un autre élément de cette stratégie. Il s'agit donc d'une règle européenne qui s'impose, liée à la directive 2023/2413 du Conseil et du Parlement européens. Ici, il s'agit d'inscrire dans notre droit, en l'occurrence dans les règles entourant le permis d'environnement, que le développement éolien fait partie des intérêts publics dits « majeurs ».

La proposition de décret contient deux autres éléments importants qui font partie, cette fois-ci, d'une stratégie du Gouvernement wallon, la fameuse *pax eolienica*. À cet égard, la proposition contient une tentative de résoudre l'impression que peuvent avoir certaines communes et leurs habitants d'envahissement ou d'invasion de projets éoliens due aux dépôts de plusieurs projets de promoteurs éoliens sur un même territoire, avec un total d'éoliennes qui peut paraître pléthorique. Dans ces cas-là, les projets sont toutefois incompatibles les uns avec les autres. Pour donner un exemple chiffré totalement au hasard, imaginons une commune où il y a plusieurs projets qui sont déposés avec un total de 18 éoliennes. Dans les faits, il est impossible que tous ces projets voient le jour de manière concomitante. Il y aura peut-être un jour un

parc avec six ou sept mâts. Ce parc sera, en plus, le long d'une autoroute ou d'une ligne haute tension avec un impact paysager limité. Vu le dépôt conjoint de ces différents projets, cela donne toutefois une image à la fois chaotique dans la gestion et d'invasion pour les habitants. Pour résoudre cette problématique, la proposition vise à suspendre l'examen des permis qui sont contradictoires et qui sont incompatibles pour permettre aux fonctionnaires techniques et délégués de choisir celui qui permet à la fois de maximiser le productible et de réduire au maximum les impacts.

Le deuxième élément, tout aussi important, c'est d'inscrire dans ce décret un élément qui figure déjà dans le cadre de référence. Il s'agit de permettre, s'il y a des demandes, la participation citoyenne et communale. Le promoteur, si des coopératives citoyennes ou la commune sont intéressées, doit proposer d'ouvrir le capital à concurrence de 24,99 % pour chacun de ces groupes d'acteurs, les citoyens et les communes. C'est une façon de rendre plus intéressants ces projets pour les citoyens et les communes et de gérer plus collectivement la production d'énergie.

Cela a été dit, plusieurs avis ont été reçus. Nous sommes également en attente de l'avis du Conseil d'État. Sur base de cet avis, le texte pourra encore évoluer.

Voilà pour la présentation, à la base, de la proposition déposée sur la table du Parlement.

M. le Président. – Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 15 heures 44 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Olivier Bierin, Ecolo
M. François Desquesnes, Les Engagés
M. Jori Dupont, PTB
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Anne Kelleter, Ecolo
M. Jean-Pierre Lepine, Président
Mme Sophie Pécriaux, PS
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
M. Christian Voss, Représentant des pétitionnaires
M. Thierry Witsel, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ASBL	association sans but lucratif
BEI	Banque européenne d'investissement
ChatGPT	Chat generative pre-trained transformer (chat transformateur préformé génératif)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DCENN	Direction des cours d'eau non navigables
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DNF	Département de la nature et des forêts
Infrabel	société anonyme de droit public en charge de l'infrastructure ferroviaire
PDF	Portable Document Format (format de document portable)
SPI	Agence de développement économique pour la Province de Liège (initialement : Service promotion initiatives)
SPW	Service public de Wallonie
ULg	Université de Liège